PROCÈS-VERBAL
Séance plénière du conseil d'administration du 17 mai 2016

Les membres du conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 17 mai 2016 à 14 heures 30, dans la salle Caillemer, sous la présidence de Monsieur le Président Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election du Président de l'Université.

2. Election, sur proposition du président, du vice-président en charge du conseil d'administration.

3. Présentation de l'équipe présidentielle pressentie.

3. Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président.

4. Election des grands électeurs en vue de l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des usagers au conseil d'administration de l'Université de Lyon.

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs :
Anne-Sophie CHAVENT-LECLERRE – Jacques COMBY – Claire DODANE – Caroline HUSSLER – Stéphanie PORCHY-SIMON – Pierre SERVET – Didier VINOT.

Collège B des autres enseignants :
Alain ASQUIN – Anne-Sophie CHAVENT-LECLERRE – Sophie COAVOUX – Muriel FALAISE – Franck MARMOZ – Claudine OLIVIER – Jérôme RIVE.

Collège des IATSS :
François BONICALZI – Fabrice COLOMBIER – Yves CONDEMINE – Michèle GUETAT.

Collège des étudiants :
Mallaury CHILLET – Aziliz LECART – Léo BOUCHET – Michel ESCRIGNAC – Bastien BONNERUE – Chloé VIAL.

Collège des personnalités extérieures :
Jean-Paul BABEY – Frédéric FAURE – Jérôme MOROGE – Myriam PICOD – Jean-Michel SCHNEIDER – Hélène VAISSIERE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège des enseignants :
Patrice FAURE par Sophie COAVOUX – Thierry GONTIER par Pierre SERVET.

Collège des personnalités extérieures :
Hélène LAFONT-COUTURIER par Jacques COMBY.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Marie CHATOT, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon – Kévin VIRICEL, vice-président étudiant du CAC – Pierre GIRARD, doyen de la faculté des langues – Marie LEDENTU, doyen de la faculté des lettres et civilisations – Bernard PASCAL, directeur général des services.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Mathieu SOUCHER et Sophie MONNET, service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le quorum physique étant atteint, le président Jacques COMBY ouvre la séance à 14h53.

Information générales :

M. COMBY souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des nouveaux membres qui siègent désormais au titre des représentants des personnalités extérieures.

Mme VAISSIERRE remercie le conseil pour la confiance accordée et précise que son parcours professionnel lui a notamment permis de travailler sur la question des réussites des lycéens et des étudiants ainsi que sur les conditions d'intégration des jeunes bacheliers dans le milieu universitaire.

M. SCHNEIDER fait part de son souhait de poursuivre et approfondir les liens tissés avec l'université à l'issue d'un premier mandat réalisé au sein de la commission formation du conseil académique.

M. BABEY insiste sur l'enthousiasme et la volonté de l'établissement de créer du lien entre les étudiants et les partenaires socio-économiques et souhaite apporter sa contribution à cet effort durant cette mandature.

M. FAURE indique que sa participation au conseil en tant que directeur de la Délégation régionale du CNRS Auvergne-Rhône-Alpes sera des plus profitables et permettra la poursuite et le développement des projets et partenariats avec l'université.

1. Élection du président de l'université.

M. BONICALZI souhaite faire part d'un communiqué préalablement au lancement de la procédure électorale :

« Monsieur le Président, Monsieur le candidat,

Quoique qu'il arrive vous serez élu président de cette université à la fin de ce conseil d'administration.

À l'aube de ce nouveau mandat, vous avez souhaité rencontrer les nouveaux élus BIATSS du conseil d'administration pour évoquer les grandes orientations à venir.

Sous votre présidence, un nouveau dialogue social s'est instauré qui a permis certaines avancées comme l'harmonisation des primes entre les filières des personnels BIATSS.

Pour conserver et améliorer la qualité de ce dialogue lors des quatre prochaines années, nous avons avancé plusieurs suggestions lors de cette rencontre :

- *Passer le nombre de représentants BIATSS au conseil d'administration de quatre à six pour renforcer l'institutionnalisation du dialogue social. Le CT, rappelez-vous, avait voté pour cette proposition. Vous nous avez indiqué que cette proposition nécessitait une réflexion, mais qu'elle serait un signe fort pour les personnels.*
- *placer la partie plancher de primes variables dans le socle des primes fixes.*
- *trouver impérativement un véritable médecin du travail. Certes, c'est une mission difficile mais ce défaut se fait cruellement sentir auprès des personnels depuis deux ans. L'université ne peut se targuer de mener une politique sociale alors que la santé des personnels ne fait l'objet d'aucun suivi.*
- *Une meilleure articulation entre la CVS et DRH est à mettre en place rapidement. Comme le souligne le rapport d'activité de la mission « prévention des différends et développements de la médiation », « pour chaque cas individuel il faut mieux encadrer les actions dans le temps afin d'éviter qu'il ne s'enlise ... et mener une réflexion sur les solutions proposées car, dans la grande*

majorité des cas, la solution ultime a été le départ du service de l'agent en souffrance », ce qui n'est pas acceptable.

- *Il y 46% de contractuels dans l'université. L'application de la loi Sauvadet n'a permis de résorber qu'une partie de la précarité. Beaucoup de personnel contractuel aspirent à devenir titulaires. Pour cette raison, il faut étudier la mise en place d'une importante campagne de titularisation*
- *Il y a une trop grande confusion entre les postes de cat C et B. Il faut arrêter cette confusion et mettre en place une campagne de requalification de C en B pour les personnels de Cat C qui assurent des fonctions de B.*

Vous avez souligné que ces propositions nécessiteraient travail et réflexion, et que vous n'étiez pas opposés à la mise en place de celles-ci.
Dans cette perspective, c'est dans un esprit constructif que nous vous apporterons notre voix pour ce vote, cependant nous demeureront vigilants quant au suivi de tous ces dossiers.
Ce vote n'est pas un blanc-seing, il n'a de valeur que pour aujourd'hui et nous continuerons à œuvrer pour l'intérêt général des personnels BIATSS. »

M. COMBY souhaite remercier l'ensemble des représentants des personnels pour leurs soutiens en faveur de sa candidature à un second mandat. L'existence d'un dialogue social riche et ouvert à tous, élément moteur de la précédente mandature sera bien évidement maintenu en cas de réussite au scrutin. Les résultats positifs acquis ces quatre dernières années ont été rendus possibles en raison d'un dialogue instauré dès le début, non seulement avec les partenaires sociaux mais également avec les composantes Ce marqueur volontariste de la politique sociale de l'établissement se retrouvera également dans le maintien des efforts de titularisation des personnels contractuels chaque fois que cette opportunité est accordée par le ministère et plus généralement dans un souci permanent d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Le souhait de présenter sa candidature à un deuxième mandat tient essentiellement dans la volonté de poursuivre les actions conduites dès 2012 et dont les résultats sont aujourd'hui tangibles. Aujourd'hui l'établissement est reconnu à l'échelle nationale pour le développement des relations avec le monde de l'entreprise et pour son dynamisme. Dans tous les domaines, les travaux engagés seront poursuivis avec cette même volonté de demeurer acteur et de conserver un rôle moteur. Les secteurs de la recherche et du développement à l'international seront particulièrement refondus. A ce titre, l'établissement va se doter d'une véritable Direction de la recherche et le Service général des relations internationales ne limitera plus son action au soutien à la mobilité des étudiants mais développera progressivement un rôle de soutien auprès de la recherche et de la formation pour poursuivre le développement à l'étranger. Le développement du campus universitaire et la recherche de nouveaux espaces dont l'établissement manque cruellement sera toujours au cœur de la réflexion de la présidence. De grands chantiers tels que la dévolution du patrimoine sont toujours en discussion avec le ministère. Plus largement, les questions liées à l'autonomie des universités et au système économique que l'on souhaite leur appliquer doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Il est nécessaire au regard du contexte économique actuel d'apporter des solutions et de favoriser le développement de moyens nouveaux par le biais de ressources propres afin de dégager de réelles marges de manœuvre.

Enfin, l'université doit demeurer un acteur majeur de la Communauté des universités et des établissements de Lyon (COMUE) « Université de Lyon ». Très prochainement, des questions liées à la nature de nos partenariats avec les établissements membres vont se poser. Une éventuelle intégration voire une fusion des établissements dans le cadre de la candidature de site lyonnais aux Initiatives d'excellences « IDEX » devront être abordées afin de conduire une réflexion collégiale sur notre avenir. Pour toutes ces raisons, il

est demandé à l'ensemble des membres de renouveler leur confiance pour les quatre années à venir afin de pouvoir porter la parole de l'université de façon crédible.

M. COLOMBIER précise que les temps de réunions organisés dernièrement avec l'ensemble des représentants des personnels s'inscrivent dans une démarche positive empreinte de transparence qui doit être saluée. L'ensemble des points abordés dans le communiqué devront faire l'objet de rencontres similaires.

M. COMBY indique que cette démarche doit être entendue comme un acte concret en faveur d'un dialogue permanent et transparent avec les acteurs de la communauté universitaire. A ce titre un temps d'échange avec les représentants étudiants s'est également tenu très récemment.

M. SOUCHER annonce que dans le cadre des opérations électorales permettant de désigner le nouveau président de l'université, un bureau en charge du suivi des opérations doit être désigné. Il est composé d'un représentant de l'administration, du doyen d'âge parmi les membres élus du conseil, en l'espèce M. COMBY, ainsi que de l'élu le plus jeune à savoir M. BOUCHET. Ces membres doivent superviser et garantir le bon déroulement du scrutin. Le vote se déroulera à bulletin secret, chaque électeur sera appelé expressément afin de récupérer son matériel de vote et exercer, s'il le souhaite, son droit de suffrage.

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 élit M. Jacques COMBY en qualité de Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

✓ Nombre de votants :	33
✓ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	2
✓ Nombre de suffrages exprimés :	31
✓ Nombre de voix en faveur de M. COMBY :	31
✓ Nombre de voix contre:	0

M. COMBY souhaite remercier l'ensemble des membres pour le renouvellement de leur confiance et fait part de son émotion à l'issue de ce scrutin.

2. Election, sur proposition du président, du vice-président en charge du conseil d'administration

M. COMBY souhaite proposer la candidature de M. SERVET pour occuper le poste de Vice-président en charge du conseil d'administration en raison de ses compétences et de la qualité de son action à cette fonction lors de la précédente mandature.
Le conseil d'administration désigne en qualité de Vice-président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

- M. SERVET, Vice-président en charge du conseil d'administration.

✓ Nombre de votants :	32
✓ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	2
✓ Nombre de suffrages exprimés :	30
✓ Nombre de voix pour:	30
✓ Nombre de voix contre:	0

M. SERVET souhaite remercier chaleureusement les membres du conseil pour la confiance qui lui est renouvelée.

3. Présentation de l'équipe présidentielle pressentie.

M. COMBY annonce que les fonctions de premier Vice-président seront toujours confiées à Alain ASQUIN, afin d'assurer une certaine continuité sur ce poste stratégique. En réponse au souhait de Caroline CHAMARD-HEIM de ne plus assurer les fonctions de Vice-présidente en charge du budget et du pilotage, ce poste sera redéfini afin de prendre en compte la gestion et le pilotage de l'ensemble des moyens humains et financiers dont dispose l'établissement. Dans cette optique Didier VINOT sera très prochainement désigné Vice-président des finances et des affaires sociales. Pour l'accompagner sur les questions plus spécifiques liées aux ressources humaines, Christine FERRARRI-BREEUR sera également nommée Vice-présidente en charge des ressources humaines et de la qualité de vie au travail. Un Vice-président en charge des questions numériques sera également désigné très prochainement. Cette fonction ne doit pas être entendue aux seules questions pédagogiques mais à tout ce qui est lié au numérique. Pour cette raison Yves CONDEMINE en tant que spécialiste de toutes ces questions deviendra prochainement Vice-président en charge des affaires numériques. Enfin des discussions sont conduites actuellement en vue de désigner prochainement une vice-présidence en charge des relations internationales.

4. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président.

M. SERVET annonce que pour des raisons de continuité du service il est nécessaire que le président bénéficie d'une délégation de pouvoir accordée par le conseil d'administration. Les termes de la délégation proposée sont rigoureusement similaires à ceux de la délégation accordée précédemment. Toutefois une réflexion visant à son amélioration est en cours, cette nouvelle délégation sera soumise à l'approbation du conseil très prochainement.

Délégation de pouvoir :

Article 1 – Approbation des accords, contrats et conventions

Le président de l'université reçoit délégation de pouvoir du conseil d'administration pour exécuter dès leur signature et sans approbation préalable, les accords, conventions et contrats à l'exception des actes suivants :

- Les conventions cadres conclues avec les collectivités territoriales, l'Etat, des instances ou organismes européens et internationaux, des organismes de recherche.
- Les conventions cadres à caractère pédagogique conclues avec d'autres établissements français ou étrangers.
- Les conventions d'occupation du domaine public.
- Les contrats ou conventions ayant pour objet la création, la dissolution ou la prise de participation de l'université dans des structures de droit privé ou public ayant ou non une personnalité morale.
- Les contrats ou avenants passées avec la filiale LV3.
- Les contrats ou conventions portant acquisition ou cession immobilières.

Article 2 – Délégation de pouvoir portant sur les questions financières

Par ailleurs le Président reçoit délégation de pouvoir du Conseil d'administration pour :

- **Franck MARMOZ**/ nombre de suffrage : 8
- **Sophie COAVOUX**/ nombre de suffrage : 7
- **Alain ASQUIN**/ nombre de suffrage : 6
- **Jérôme RIVE**/ nombre de suffrage : 6

- Grands électeurs Catégorie 6 :
  - **4** représentants des usagers élus par et parmi les usagers titulaires :
    - **Julie BEYENS**/ nombre de suffrage : 6
    - **Bastien BONNERUE**/ nombre de suffrage : 6
    - **Mallaury CHILLET**/ nombre de suffrage : 6
    - **Michel ESCRIGNAC**/ nombre de suffrage : 2

Questions diverses.

Il n'y a pas de question diverse.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 15h56.

Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

- Accepter des dons et legs dont le montant est inférieur à 2 000€.
- Les sorties d'inventaire de biens mobiliers.
- Les décisions d'attributions de subventions auprès de personnes morales dont le montant est inférieur à 10 000 € (sont exclues les subventions accordées dans le cadre du FSDIE).
- Tout engagement financier, dans le cadre des actions culturelles proposées par le Service de l'Action Culturelle et Sociale (SACSO), dans la limite de l'enveloppe budgétaire accordée annuellement au SACSO.
- Tout engagement financier, dans le cadre de la politique de ressources humaines de l'établissement, pour la prise en charge des dépenses relatives aux manifestations de sympathie lors d'évènements marquants (décoration, départ à la retraite, décès, etc.), pour un montant unitaire maximum de 100€ par bénéficiaire.
- Fixer les tarifs relatifs à l'organisation de colloques, la vente ou la publication d'ouvrages.
- Le règlement de cotisation ou adhésion à des organismes de droit privé ou public dont le montant est inférieur à 10 000€.

Article 3 – Information du Conseil d'administration

Le Président rend compte au Conseil d'administration, dans les meilleurs délais, de l'ensemble des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le conseil d'administration approuve la délégation de pouvoir au président de l'université par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 33
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 33
- ✓ Nombre de voix contre : 0

5. Élection des grands électeurs en vue de l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des usagers au conseil d'administration de l'Université de Lyon.

M. SERVET précise qu'en raison de l'invalidation des élections au conseil d'administration de l'Université de Lyon (COMUE) à la suite d'un recours administratif, chaque établissement, doit procéder à une nouvelle désignation de grands électeurs parmi les membres de son conseil d'administration.

Les grands électeurs de l'université Jean Moulin Lyon 3 sont désignés, au scrutin plurinominal à un tour par et parmi les représentants élus du conseil d'administration des catégories suivantes :

- Grands électeurs Catégorie 4 :
  - (A) **4** membres représentant les professeurs des universités et personnels assimilés :
    - **Claire DODANE**/ nombre de suffrage : 8
    - **Caroline HUSSLER**/ nombre de suffrage : 8
    - **Stéphanie POCHY-SIMON**/ nombre de suffrage : 8
    - **Didier VINOT**/ nombre de suffrage : 8
  - (B) **4** membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés :